



PRÉFÈTE DE L'ALLIER

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE PARCELLAIRE

**pour la réalisation
des travaux de mise à 2×2 voies de la route Centre Europe Atlantique (RN 79)
entre Sazeret (Allier) et Digoïn (Saône-et-Loire)**

à la demande de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Par arrêté préfectoral n° 2623/2019 du 25 octobre 2019, le projet de travaux de mise à 2×2 voies de la route Centre Europe Atlantique entre Sazeret et Digoïn est soumis à une enquête parcellaire en vue de l'acquisition des parcelles nécessaires à sa réalisation.

Cette enquête parcellaire se déroulera du lundi 25 novembre 2019 à compter de 9h00 jusqu'au vendredi 20 décembre 2019 à 12h00, sur le territoire des communes de Sazeret, Deux-Chaises, Le Montet, Tronget, Cressanges, Bresnay, Besson, Chemilly, Bessay-sur-Allier, Toulon-sur-Allier, Neuilly-le-Réal, Montbeugny, Thiel-sur-Acolin, Dompierre-sur-Besbre, Diou, Pierrefitte-sur-Loire, Saligny-sur-Roudon, Coulanges, Molinet et Chassenard.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Toulon-sur-Allier.

Madame Marie-Hélène DEVAUD, directrice générale des services retraitée de la fonction publique territoriale a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur et présidente de la commission d'enquête, par décision préfectorale. Monsieur Jean-Louis DUGNE, ingénieur des mines retraité et Monsieur Alain MICHEL chargé de mission SNCF retraité, ont été nommés en qualité de commissaires-enquêteurs et membres titulaires de la présente commission pour conduire la procédure d'enquête publique précitée.

Pendant la durée de l'enquête parcellaire le dossier sera consultable :

- **sur support papier** en mairies de Sazeret, Deux-Chaises, Le Montet, Tronget, Cressanges, Bresnay, Besson, Chemilly, Bessay-sur-Allier, Toulon-sur-Allier, Neuilly-le-Réal, Montbeugny, Thiel-sur-Acolin, Dompierre-sur-Besbre, Diou, Pierrefitte-sur-Loire, Saligny-sur-Roudon, Coulanges, Molinet et Chassenard, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public,
- **sous format numérique sur le site internet** de la préfecture de l'Allier, à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr, onglet « publications », rubrique « enquêtes et consultations publiques », « consultations publiques en cours »,
- en version dématérialisée **sur un poste informatique** mis à disposition en mairie de Toulon-sur-Allier aux jours et horaires habituels d'ouverture.

.../...

Du 25 novembre 2019 à compter de 9h00 jusqu'au 20 décembre 2019 à 12h00, des observations écrites, notamment sur les limites des biens à exproprier, pourront être :

- consignées par les intéressés, aux jours et horaires habituels d'ouverture des mairies précitées lieux d'enquête, sur des **registres d'enquête** établis sur des feuillets non mobiles, côtés et paraphés par les maires,
- adressées par **courrier postal** au maire concerné qui les joindra au registre ou à la présidente de la commission d'enquête (à l'adresse de la mairie de Toulon-sur-Allier -siège principal de l'enquête),
- par **voie électronique** à l'adresse suivante : pref-avis-public@allier.gouv.fr

Les observations reçues par voie électronique seront transmises à la commission d'enquête et consultables en mairie de Toulon-sur-Allier - siège de l'enquête, ainsi que sur le site internet de la préfecture de l'Allier, à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr, onglet « publications », rubrique « enquêtes et consultations publiques », « consultations publiques en cours ».

En outre un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition des intéressés, aux lieux, dates et horaires suivants :

- | | |
|--|---|
| - en mairie de Sazeret, | le 26 novembre 2019, de 14h00 à 16h00, |
| - en mairie de Deux-Chaises, | le 26 novembre 2019, de 9h00 à 11h00, |
| - en mairie du Montet, | le 29 novembre 2019, de 9h00 à 11h00, |
| - en mairie de Tronget, | le 27 novembre 2019, de 14h00 à 16h00, |
| - en mairie de Cressanges, | le 29 novembre 2019, de 14h00 à 16h00, |
| - en mairie de Bresnay, | le 27 novembre 2019, de 9h00 à 11h00, |
| - en mairie de Besson, | le 25 novembre 2019, de 9h00 à 11h00, |
| - en mairie de Chemilly, | le 9 décembre 2019, de 14h00 à 16h00, |
| - en mairie de Bessay-Allier, | le 25 novembre 2019, de 13h30 à 15h30, |
| - en mairie de Toulon-sur-Allier, | les 25 novembre 2019 de 9h00 à 11h00 et 20 décembre 2019 de 10h00 à 12h00, |
| - en mairie de Neuilly-le-Réal, | le 5 décembre 2019, de 10h00 à 12h00, |
| - en mairie de Montbeugny, | le 9 décembre 2019, de 10h00 à 12h00, |
| - en mairie de Thiel-sur-Acolin, | le 5 décembre 2019, de 13h30 à 15h30, |
| - en mairie de Dompierre-sur-Besbre, | le 10 décembre 2019, de 14h00 à 16h00, |
| - en mairie de Diou, | le 18 décembre 2019, de 10h00 à 12h00, |
| - en mairie de Pierrefitte-sur-Loire, | le 3 décembre 2019, de 9h30 à 11h30, |
| - en mairie de Saligny-sur-Roudon, | le 10 décembre 2019, de 10h00 à 12h00, |
| - en mairie de Coulanges, | le 3 décembre 2019, de 14h00 à 16h00, |
| - en mairie de Molinet, | le 28 novembre 2019, de 14h00 à 16h00, |
| - en mairie de Chassenard, | le 28 novembre 2019, de 10h00 à 12h00. |

Une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairies précitées lieux d'enquête et à la préfecture de l'Allier. Le rapport et les conclusions seront également publiés sur le site internet de la préfecture de l'Allier.